

WHA25.16 **Nomination du Commissaire aux Comptes**

La Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

1. DÉCIDE de prolonger le mandat de M. Lars Breie comme Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé de façon à y inclure l'exercice financier 1973. Il devra effectuer ses vérifications de comptes conformément aux principes qui sont énoncés à l'article XII du Règlement financier. S'il y a lieu, il pourra désigner un représentant chargé de le suppléer en son absence; et
2. EXPRIME sa gratitude à M. Breie pour l'excellent travail accompli pour l'Organisation.

Rec. résol., 11^e éd., 7.1.10.1

*Dixième séance plénière, 19 mai 1972
(Commission B, troisième rapport)*